



Question au sujet de démarche d'adoption avec le maroc

Par **emynd**, le **14/09/2009** à **19:41**

Bonjour,

une amie qui n'a pas d'accès internet ma demander de me renseigner auprès de vous au sujet d'une adoption voici son message :

" je me permet de vous écrire pour une adoption, voilà je suis aller au Maroc pour adopter deux petites filles, je suis passer au tribunal plusieurs fois, l'adoption a ete accordé pour chacune d'elle, j'ai eu aussi la traduction en français, parce que je suis française et j'ai aussi le livret de famille du Maroc, les petites portent mon nom.

Comment dois je faire en France, j'avais l'agrement quand j'etais mariée, maintenant je suis séparé et bientôt divorcé, moi j'ai continué l'adoption, je ne voulais pas encore abandonner ces petites que j'aime et qui me connaissent depuis leur naissance en 2003 et 2004 (debut des démarche)

merci de prendre le temps de me répondre c'est important pour moi"

voila texto ce qu'elle ma demander de mettre pour repondre a ses questions.